



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES  
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES  
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

## Versement de bonis de 3,1% pour l'année 2001

BOUCHERVILLE, le 25 mars 2002 - Comme vous le savez sans doute, l'atteinte des objectifs fixés pour l'année 2001 a été réalisée à hauteur de 88% ce qui entraîne le versement d'un boni de 3,1% du salaire de base versé à l'employé durant l'année 2001. Et le versement de ce boni sera réalisé sur la paie du 18 avril prochain, comme nous le rapporte la correspondance transmise par la Direction.

Nous sommes heureux que les employés d'Hydro-Québec et, plus particulièrement, les membres du SPSI profitent d'un mode de rémunération "alternatif" lequel vient, en partie, combler les écarts salariaux existant avec des emplois similaires dans la pratique privée. Et nous espérons que l'an 2002 sera tout aussi généreux pour les membres du SPSI.

### **Dossier AVCS : les audiences ont débuté**

Les audiences en arbitrage pour le dossier assurance vie collective supplémentaire AVCS ont débuté le 15 mars et se poursuivront durant l'année en cours. Et, compte tenu du fait que la décision d'Hydro-Québec de hausser significativement les cotisations à l'AVCS touche autant les employés actifs que les retraités, nous bénéficions de l'appui et de l'aide de plusieurs retraités qui viennent nous prêter main forte et assistance dans ce dossier, notamment par la collaboration d'anciens cadres supérieurs qui viennent témoigner en faveur des personnes lésées. Compte tenu de la grande complexité du litige et du nombre important de témoins qui comparaitront devant l'arbitre, nous ne prévoyons pas une décision dans ce dossier au cours de la présente année.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier qui touche autant des membres actifs que retraités du SPSI et qui aura une incidence monétaire majeure pour l'ensemble des personnes visées par la décision d'Hydro-Québec.

## **Rachat des années du régime de retraite pour les contractuels**

Les audiences en arbitrage pour le dossier du rachat des années du régime de retraite pour les contractuels et stagiaires ont débuté le 19 mars et se poursuivront au début avril. A ce jour, le dossier se déroule conformément au plan que nous avons établi et nous estimons qu'une journée additionnelle d'audience devrait permettre la finalisation du dossier. Et, alors, nous serons en attente de la décision de l'arbitre laquelle ne devrait pas tarder compte tenu du peu de complexité du litige à être tranché par l'arbitre.

Rappelons que ce grief résulte du fait que, lors de l'allocation d'une enveloppe de 50 M\$ pour fin de rachat d'années de cotisation au RRHQ en 2000, la Direction a refusé aux chercheurs/ingénieurs membres du SPSI le droit de racheter des années de cotisation au RRHQ à l'époque où ils occupaient des postes "contractuels" à l'IREQ et au LTEE ou à l'époque où ils réalisaient des stages au sein de l'entreprise, cette enveloppe budgétaire ayant été utilisée principalement par des groupes d'emploi qui en avaient négocié les modalités spécifiques avec la Direction. Nous estimons que les "contractuels" de l'époque étaient des employés en bonne et due forme et vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier lequel pourrait avoir un impact important pour plusieurs des membres du SPSI.

## **Protection des renseignements personnels**

Récemment, à la suite de plaintes formulées par plusieurs membres, le Bureau est intervenu auprès de la Commission d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels afin de relater des cas de divulgation d'informations personnelles tel les salaires, numéros d'assurance sociale, numéros de téléphone résidentiels et cellulaires,... Après enquête, la Direction a reconnu avoir transmis des renseignements nominatifs considérés comme confidentiels et a pris les engagements à ce que pareille situation ne se reproduise plus.

Nous sommes particulièrement vigilants quant à la dissémination des informations personnelles qui doivent être traitées de manière confidentielle et nous vous demandons de nous souligner tous les cas où vous estimez que de tels renseignements ont été rendus publics.

## **Le SPSI invité par la direction du LTEE**

Le 22 mars dernier, à la suite d'une invitation du responsable du laboratoire LTEE, M. Gaétan Lantagne, le SPSI était l'invité de la direction de ce laboratoire et la visite des lieux a duré plus de quatre heures, visite effectuée en compagnie de M. Réjean Girard, responsable de la plateforme Innovation et Clientèles. Cette visite, placée sous le signe de l'ouverture et de la collaboration, a permis de mieux connaître les activités menées au LTEE et de mieux cerner les nombreux champs d'activité et d'expertise qui sont la marque de commerce de ce laboratoire.

Nous sommes particulièrement impressionnées par le dynamisme affiché par les dirigeants et le personnel de ce laboratoire et par leur volonté d'assurer l'avenir à long terme du LTEE au sein d'Hydro-Québec. Quant au Bureau du SPSI, nous souscrivons entièrement à cette orientation et sommes fermement engagés à appuyer, par tous les moyens appropriés, la relance des activités

du laboratoire LTEE tel qu'entériné par les membres lors de l'assemblée générale du 21 juin 2000.

### **Collaborateurs à l'Irequois demandés**

Nous avons la chance de bénéficier d'un excellent journal qui paraît depuis plusieurs années et qui est grandement apprécié de la communauté scientifique de l'IREQ et du LTEE. Financé par le Syndicat mais indépendant quant à son mode de fonctionnement et quant à son contenu éditorial, la parution du journal repose sur le travail bénévole de quelques personnes qui assurent une grande rigueur et une grande qualité à ce journal d'opinion.

Or, depuis quelque temps, plusieurs collaborateurs du journal ont quitté l'entreprise et le journal se trouve, aujourd'hui, avec un pressant besoin de collaborateurs pour la composition et la rédaction du journal. C'est pourquoi nous faisons un appel à tous et à toutes afin que de nouveaux collaborateurs se joignent à l'équipe de rédaction formée de Bernard Saulnier, George Gaba et Johanne Laperrière. Il s'agit d'une collaboration qui demande un minimum d'investissement et nous ne souhaitons nullement que le journal l'Irequois, faute de collaborateurs, cesse ses parutions: cela serait une très grande perte pour toute la communauté de l'IREQ et du LTEE. Donc, svp, faites nous part de votre collaboration dans les plus brefs délais.

### **Pour nous rejoindre**

Secrétariat du SPSI  
210, boul. de Montarville  
Bureau 3014  
Boucherville (Québec)  
J4B 6T3  
Tél : (450) 449-9630  
1-877-449-9630 (sans frais)  
Fax : (450) 449-9631  
Courriel : [secretariat@spsi.qc.ca](mailto:secretariat@spsi.qc.ca)  
Page Web : [www.spsi.qc.ca](http://www.spsi.qc.ca)

Le Bureau du Syndicat